



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 174/2022
SÉANCE N° 8 DU 19 DÉCEMBRE 2022

BUDGET PRIMITIF 2023

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 13 décembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Sébastien Destais, Christian Lefort, Danielle Guillaume-Caous, Fabienne Le Ridou, Chantal Marcadé, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray Florian Bercault, Isabelle Eymon, Patrice Morin, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 14), Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Georges Poirier, Guillaume Agostino, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Kamel Ogbi, Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon (à partir de 18 h 51), Jean-Pierre Thiot, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 11), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Pierre Besançon, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier et Michel Paillard.

Étaient absents ou excusés

Annette Chesnel, Jean-Louis Deulofeu, Nicolas Deulofeu, Paul Le Gal-Huamé, Noémie Coquereau, Marie-Cécile Clavreul, Julien Brocaill, Gérard Travers.

Étaient représentés

Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Jean-Marc Coignard a donné pouvoir à Christian Lefort, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à Fabien Robin, Bruno Bertier a donné pouvoir à Florian Bercault, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Geoffrey Begon a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Caroline Garnier a donné pouvoir à Georges Poirier, Céline Loiseau a donné pouvoir à Antoine Caplan, Marjorie François a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Christine Drognet a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Sébastien Buron a donné pouvoir à Camille Petron, Didier Pillon a donné pouvoir à Chantal Grandière, Samia Sultani a donné pouvoir à Fabienne Le Ridou, James Charbonnier a donné pouvoir à Bernard Bourgeois, Vincent D'Agostino a donné pouvoir à Mickaël Marquet, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Guy Toquet, Anne-Marie Janvier a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot, Corinne Segretain a donné pouvoir à Pierre Besançon, Christelle Alexandre a donné pouvoir à Yannick Borde, Michel Rocherullé a donné pouvoir à Christine Dubois.

Anthony Roullier est représenté par Danielle Guillaume-Caous (suppléante), Damien Richard est représenté par Chantal Marcadé (suppléante).

Isabelle Fougeray et Marcel Blanchet ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 22 décembre 2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022

BUDGET PRIMITIF 2023

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Après avis favorable de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le budget primitif de l'exercice 2023 est adopté tel qu'il vous est présenté.

BUDGET PRINCIPAL :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	72 319 283,00 €	72 319 283,00 €
INVESTISSEMENT	32 715 110,00 €	32 715 110,00 €
TOTAL	105 034 393,00 €	105 034 393,00 €

BUDGET TERRAINS :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	15 309 320,00 €	15 309 320,00 €
INVESTISSEMENT	14 179 820,00 €	14 179 820,00 €
TOTAL	29 489 140,00 €	29 489 140,00 €

BUDGET BÂTIMENTS :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 936 400,00 €	1 936 400,00 €
INVESTISSEMENT	1 462 900,00 €	1 462 900,00 €
TOTAL	3 399 300,00 €	3 399 300,00 €

BUDGET TRANSPORTS :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	19 702 302,00 €	19 702 302,00 €
INVESTISSEMENT	8 800 100,00 €	8 800 100,00 €
TOTAL	28 502 402,00 €	28 502 402,00 €

BUDGET DÉCHETS MÉNAGERS :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	14 031 330,00 €	14 031 330,00 €
INVESTISSEMENT	4 208 700,00 €	4 208 700,00 €
TOTAL	18 240 030,00 €	18 240 030,00 €

BUDGET DE LA RÉALITÉ VIRTUELLE :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	947 400,00 €	947 400,00 €
INVESTISSEMENT	462 500,00 €	462 500,00 €
TOTAL	1 409 900,00 €	1 409 900,00 €

BUDGET PDELM :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	17 056 000,00 €	17 056 000,00 €
INVESTISSEMENT	17 067 700,00 €	17 067 700,00 €
TOTAL	34 123 700,00 €	34 123 700,00 €

BUDGET EAU :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	12 885 840,00 €	12 885 840,00 €
INVESTISSEMENT	14 689 400,00 €	14 689 400,00 €
TOTAL	27 575 240,00 €	27 575 240,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	9 453 500,00 €	9 453 500,00 €
INVESTISSEMENT	8 444 800,00 €	8 444 800,00 €
TOTAL	17 898 300,00 €	17 898 300,00 €

BUDGET PLATEFORME ST BERTHEVIN :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	182 000,00 €	182 000,00 €
INVESTISSEMENT	182 000,00 €	182 000,00 €
TOTAL	364 000,00 €	364 000,00 €

BUDGET CONSOLIDE :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	163 823 375,00 €	163 823 375,00 €
INVESTISSEMENT	102 213 030,00 €	102 213 030,00 €
TOTAL	266 036 405,00 €	266 036 405,00 €

Article 2

Le président de Laval agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le budget principal est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, six conseillers communautaires s'étant abstenus (Fabienne Le Ridou, Didier Pillon, Samia Soultani, Vincent D'Agostino, Pierrick Guesné et Chantal Grandière).

Le budget terrains est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, six conseillers communautaires s'étant abstenus (Fabienne Le Ridou, Didier Pillon, Samia Soultani, Vincent D'Agostino, Pierrick Guesné et Chantal Grandière).

Le budget bâtiments est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, six conseillers communautaires s'étant abstenus (Fabienne Le Ridou, Didier Pillon, Samia Soultani, Vincent D'Agostino, Pierrick Guesné et Chantal Grandière).

Le budget transports est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, treize conseillers communautaires s'étant abstenus (Fabienne Le Ridou, Didier Pillon, Samia Soultani, Vincent D'Agostino, Pierrick Guesné, Chantal Grandière, Mickaël Marquet, Éric Morand, Yannick Borde, Corinne Segretain, Pierre Besançon, Christelle Alexandre et Guy Toquet).

Le budget déchets ménagers est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, dix conseillers communautaires s'étant abstenus (Fabienne Le Ridou, Didier Pillon, Samia Soultani, Vincent D'Agostino, Pierrick Guesné, Chantal Grandière, Yannick Borde, Corinne Segretain, Pierre Besançon et Christelle Alexandre).

Le budget de la réalité virtuelle est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, six conseillers communautaires s'étant abstenus (Fabienne Le Ridou, Didier Pillon, Samia Soultani, Vincent D'Agostino, Pierrick Guesné et Chantal Grandière). Patrick Péniguel et Dominique Gallacier, en leur qualité de membres du bureau de Laval Virtual ont quitté la séance et n'ont donc pas pris part au vote.

Le budget parc développement économique est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, six conseillers communautaires s'étant abstenus (Fabienne Le Ridou, Didier Pillon, Samia Soultani, Vincent D'Agostino, Pierrick Guesné et Chantal Grandière).

Le budget eau est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, six conseillers communautaires s'étant abstenus (Fabienne Le Ridou, Didier Pillon, Samia Soultani, Vincent D'Agostino, Pierrick Guesné et Chantal Grandière).

Le budget assainissement est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, six conseillers communautaires s'étant abstenus (Fabienne Le Ridou, Didier Pillon, Samia Soultani, Vincent D'Agostino, Pierrick Guesné et Chantal Grandière).

Le budget plateforme Saint-Berthevin est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, douze conseillers communautaires s'étant abstenus (Fabienne Le Ridou, Patrick Péniguel, Didier Pillon, Samia Soultani, Vincent D'Agostino, Pierrick Guesné, Chantal Grandière, Yannick Borde, Corinne Segretain, Pierre Besançon, Christelle Alexandre et Louis Michel).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20221219-S8-CC-174C-2022-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2022

Mise en ligne : le 23-12-22

Le président,

Florian Bercault